http://gec.venissieux.org/Rapport-10-CADRE-DE-VIE-Convention-d-entretien-entre-le-Centre-Nautique

Rapport 10. CADRE DE VIE. Convention d'entretien entre le Centre Nautique Intercommunal et la ville. Autorisation à signer.

Date de mise en ligne : mercredi 7 avril 2021

- Interventions -

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits réservés

Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs les élus,

Permettez-moi madame le maire de saisir l'occasion de cette délibération pour faire le point sur la situation du centre nautique intercommunal.

Il y a quelques jours paraissait une publication dans le journal Expressions, intitulé « En piscinothérapie ». Un article réjouissant et lumineux qui donne à voir toute l'énergie déployée par le Centre Nautique Intercommunal (CNI) pour ouvrir ses portes et ses bassins en s'adaptant à la crise sanitaire et aux publics autorisés.

Stages aquatiques adaptés pour les enfants porteurs d'un handicap, stages aquasanté pour l'aide au bien-être des personnes en situation de handicap ou atteintes de pathologies mais aussi accueil et encadrement les athlètes de haut niveau et des espoirs de la natation licenciés en clubs par une équipe soucieuse de faire vivre le CNI dans le respect des règles sanitaires en vigueur.
Dans un contexte ou le grand public a malheureusement été privé de la fréquentation des bassins, l'aquasanté est une proposition innovante du CNI qui permet à des usagers éloignés des activités nautiques d'en découvrir les bienfaits. C'est aussi un moyen de continuer à faire profiter, autrement, de ce bel équipement aux habitants.

En tant que Président du CNI Lyon-Saint-Fons-Vénissieux, je suis régulièrement interrogé sur la réouverture et le devenir de l'établissement, par les très nombreux usagers qui ont pleinement conscience de l'utilité de cet équipement sur notre territoire. Malheureusement, nous n'avons à ce jour aucune visibilité pour 2021 sur les dates et conditions de réouverture.

Avant l'épisode Covid, sur l'année 2019, le CNI a accueilli près de 250 000 personnes réparties sur les 331 jours d'ouverture dont 7 200 élèves de l'école primaire au lycée ainsi que différents clubs et associations. Cela représentait également 75 activités par semaine qui animaient le CNI, encadrées par les 33 agents permanents. Un équipement financièrement viable avec des contributions pour les communes et des tarifs pour les usagers, inchangés depuis 2015 !

En 2020, le CNI a fonctionné sur sa trésorerie sans contributions supplémentaires des 3 communes membres, malgré l'absence d'aides : pas de subvention pour le fonctionnement, pas de prise en charge des salaires par le biais du chômage partiel. Le bilan 2020 a également vu fondre ses recettes avec une baisse de 56% de la vente de produits (entrées, abonnements...) et l'impact des remboursements aux usagers et des reports des dates de validité des produits. Il faut également noter, en raison des conditions d'accueil limitées, une baisse importante de 83% de la fréquentation estivale par rapport à 2019.

En Septembre 2020, l'absence de perspectives sanitaires pérennes n'a pas permis de retrouver l'ensemble de nos abonnés et habitués sur nos activités (piscine, aquagym, gym sèche, bébés nageurs et premières bulles).

Cependant, depuis le début de cette crise, l'ensemble du personnel reste mobilisé pour entretenir l'équipement, accueillir le public et adapter l'organisation aux règles successives pendant les périodes de fermeture ou d'ouverture partielles ou totales.

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux

En outre, de nombreux travaux d'investissement ont été réalisés : aménagement du parc, jeux supplémentaires dans la pataugeoire intérieure, films solaires... pour améliorer l'accueil des usagers et parce que nous sommes convaincus que le CNI est un outil indispensable du service public du sport, pour tous.

Si chacun mesure l'importance de l'existence d'un tel équipement, pour les habitants de notre territoire, il faut également souligner l'engagement des trois communes, l'investissement de toute l'équipe du CNI et ne pas ignorer que la crise sanitaire et sociale a eu, et aura des impacts fragilisants pour le CNI comme pour l'ensemble des équipements et associations sportives, piliers essentiels du sport.

La démocratisation du sport est un processus à soutenir, aujourd'hui plus que jamais, mais les équipements sportifs restent des marqueurs d'inégalités territoriales.

Le Conseil Interministériel de la Ville (CIV) du 29 janvier 2021 prévoit un plan de rattrapage pour les équipements sportifs dans les quartiers prioritaires avec 100MEuros pour amplifier le soutien aux collectivités comptant des quartiers prioritaires, dans la construction, la rénovation et la modernisation de leurs équipements sportifs, et un fond de 6MEuros pour encourager les pratiques sportives et soutenir les associations sportives dans les quartiers. Ces mesures vont dans le bon sens, nous espérons qu'elles se traduiront concrètement dans nos quartiers et pensons notamment à la reconstruction de la piscine Auguste Delaune qui figure dans les 150 engagements de notre plan de mandat.

Nous affirmons que le sport doit faire l'objet d'une politique publique globalement plus forte de la part de l'État. Les collectivités territoriales doivent obtenir de réels moyens pour relancer la machine sportive au sortir de la crise sanitaire, construire de nouveaux équipements, engager une dynamique dans l'ensemble des quartiers.

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux